



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

pensions de réversion

Question écrite n° 52847

## Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur l'insuffisance du taux de la pension de réversion accordée au conjoint survivant, qui est plafonné depuis de nombreuses années à 54 % alors qu'il avait été prévu un ajustement progressif jusqu'à 60 %. Les nouvelles conditions de l'assurance vieillesse, avec augmentation du nombre de trimestres de versement de cotisations, ainsi que le salaire moyen calculé sur les vingt-cinq meilleures années ont pour effet de réduire le montant de la pension de réversion. Il lui demande si elle ne juge pas opportun et équitable de prendre des mesures pour augmenter ce taux de 54 % et atteindre dans un proche avenir celui de 60 % afin de mieux répondre aux besoins d'une catégorie de population souvent défavorisée.

## Données clés

**Auteur :** [M. Bernard Perrut](#)

**Circonscription :** Rhône (9<sup>e</sup> circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 52847

**Rubrique :** Retraites : généralités

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** affaires sociales, travail et solidarité

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 23 octobre 2000, page 5986